

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00337
Propriétaire(s) : Steven et Sharon Abboud
Emplacement : 173, rue Glenora
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : partie du lot 10, (îlot C), plan enr. 102
Zonage : R3P
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un triplex de trois étages sur leur bien-fonds vacant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,0 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12,0 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 303,8 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 360 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.